bpifrance ASSURANCE EXPORT

ASSURANCE CAUTION EXPORT

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT (OUVERTURE OU MODIFICATION D'UNE LIGNE ASSURANCE CAUTION EXPORT)

À REMPLIR CONJOINTEMENT PAR L'ÉTABLISSEMENT ÉMETTEUR ET PAR L'EXPORTATEUR

1. IDENTIFICATION DES PARTIES

	Établissement émetteur	Société exportatrice
Raison sociale :		
	N° police cadre :	Réf. de l'enveloppe : ENV
Adresse :		
N° Siret (14 chiffres) :		
Interlocuteur :		
Téléphone :		
E-mail :		

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE

❑ **Ouverture d'une ligne** **Montant sollicité** M€

❑ **Modification d'une ligne** **Nouveau montant** M€ **Réf. de l'agrément à modifier LIG**

Quotité garantie sollicitée : %

Durée des engagements concernés (en conformité avec les engagements de caution émis/à émettre) :

MIN mois **MAX** mois

Opérations commerciales concernées :

3. ENGAGEMENTS DE L'EXPORTATEUR

En cochant cette case, je m'engage à déclarer à la banque par écrit et en amont de l'émission de la caution, toute caution inéligible à l'Assurance Caution Export selon les termes de l'article L432-1 du Code des assurances tel que modifié par la loi de finances pour 2023. Je reconnais que toute fausse déclaration entraînera une exclusion du bénéfice de l'Assurance Caution Export pour les 12 prochains mois et qu'un recours pourra être mis en place contre l'entreprise en cas d'indemnisation de la banque. ❑

En cochant cette case, j'atteste que la table de capitalisation et les bénéficiaires effectifs n'ont pas été modifiés depuis la demande d'enveloppe à laquelle se rapporte cette demande d'agrément. Sinon, merci de joindre les documents à jour. ❑

4. DÉCLARATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS / AUTORISATIONS ET À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL / CONFIDENTIALITÉ ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS

ENGAGEMENTS / AUTORISATIONS

1. Chaque signataire s'engage à tenir Bpifrance Assurance Export informé de toute modification des informations figurant dans la présente demande d'agrément Assurance Caution Export.
2. Chaque signataire s'engage, sur demande de Bpifrance Assurance Export, à fournir tout renseignement sur l'identité des personnes agissant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les engagements de caution, de garantie ou de contre-garantie objet de la présente demande d'agrément, ainsi que sur le montant et l'objet des commissions et/ou rémunérations qui leur auraient été ou devraient leur être versées.
3. Chaque signataire prend acte que Bpifrance Assurance Export, agissant en tant qu'organisme chargé par l'État de gérer et délivrer sous son contrôle, pour son compte et en son nom les garanties publiques pour le commerce extérieur prévues à l'article L. 432-1 du Code des assurances, pourra communiquer aux autorités étatiques et instances multilatérales compétentes toute information ou d'une manière générale tout élément porté à sa connaissance dans le cadre de la présente demande d'agrément.
4. Chaque signataire déclare avoir pris connaissance de la convention OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, de la Recommandation du 13 mars 2019 sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, ainsi que des articles 435-3 et suivants du code pénal relatifs à la lutte contre la corruption.
5. Chaque signataire déclare que ni lui ni toute personne physique ou morale agissant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les engagements de caution, de garantie ou de contre-garantie objet de la présente demande d'agrément, ne figure pas sur une liste d'exclusion accessible au public du Groupe de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Asiatique de Développement, de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, de la Banque Interaméricaine de Développement.
6. Chaque signataire déclare que ni lui ni toute personne physique ou morale agissant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les engagements de caution, de garantie ou de contre-garantie objet de la présente demande d'agrément, n'ont au cours des cinq dernières années précédant cette demande, été condamnés par un quelconque tribunal pour cause d'infraction aux lois concernant la lutte contre la corruption de quelque pays que ce soit, ont fait l'objet de mesures équivalentes ou ont été reconnus coupables d'actes de corruption dans le cadre d'une sentence arbitrale rendue publique.
7. Chaque signataire déclare que ni lui ni toute personne physique ou morale agissant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les engagements de caution, de garantie ou de contre-garantie objet de la présente demande d'agrément, ne font l'objet de poursuites devant un quelconque tribunal ou ne font l'objet, à leur connaissance, d'une enquête officielle du parquet pour cause d'infraction aux lois concernant la lutte contre la corruption de quelque pays que ce soit.
8. Chaque signataire déclare que ni lui ni toute personne agissant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les engagements de caution, de garantie ou de contre-garantie objet de la présente demande d'agrément, n'ont pas commis d'actes de corruption prohibés par (i) les articles 435-3 et suivants du code pénal français ou par (ii) des dispositions légales similaires applicables en cas de domiciliation dans un autre pays ou par (iii) la Convention OCDE du 17 décembre 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, renforcée par la Recommandation du Conseil de l'OCDE du 13 mars 2019 sur la lutte contre la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, et ne commettront de tels actes dans le cadre des opérations d'exportation concernées par lesdits engagements.
9. Chaque signataire reconnaît qu'en cas de non-respect des déclarations et/ou engagements précités, Bpifrance Assurance Export sera en droit de refuser l'examen de toute nouvelle demande d'agrément pour des engagements de caution, de garantie ou de contre garantie le concernant et d'annuler le solde non utilisé de la ou des ligne(s) garantie(s).
10. Les déclarations et engagements précités sont souscrits par chaque signataire agissant conjointement et sans solidarité entre eux.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT ÉMETTEUR

Dans le cadre du formulaire de demande d'agrément Assurance Caution Export, des données à caractère personnel sont collectées et traitées par Bpifrance Assurance Export en sa qualité de responsable de traitement.

Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, et sous réserve des conditions prévues par celle-ci, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation de traitement et d'effacement, ainsi que d'un droit à la portabilité de leurs données.

Les informations relatives aux traitements de données à caractère personnel mis en oeuvre par Bpifrance Assurance Export sont disponibles dans la Politique de protection des données de Bpifrance Assurance Export accessible via ce lien.

Cette Politique peut être modifiée et actualisée périodiquement pour refléter une évolution législative ou réglementaire ou pour répondre aux obligations d'information de Bpifrance Assurance Export au titre de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Bpifrance Assurance Export invite les personnes concernées à la consulter régulièrement sur le site de Bpifrance.

CONFIDENTIALITÉ ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS :

Nous reconnaissons, consentons et autorisons expressément Bpifrance Assurance Export à transmettre des informations de nature confidentielle :

- à l'État ;
- toute autorité administrative, judiciaire, arbitrale ou de contrôle française ou européenne qui a besoin d'en avoir connaissance dans le cadre d'une procédure administrative, judiciaire ou arbitrale ;
- sous réserve d'avoir informé de la nature confidentielle des informations transmises, aux autres entités du groupe Bpifrance, dès lors que cette transmission est nécessaire pour permettre à ces entités de satisfaire à leurs obligations légales ou réglementaires.

Cette transmission d'informations intra-groupe ne dispense en aucun cas les entités du groupe Bpifrance des obligations de confidentialité d'origine légale, réglementaire ou contractuelle (en ce compris les règles définies en accord avec l'État) qui s'appliquent à elles à l'égard des tiers.

Fait à _____ , le _____

ÉTABLISSEMENT ÉMETTEUR

Nom et qualité du signataire :

SOCIÉTÉ EXPORTATRICE

Nom et qualité du signataire (qui doit être le Représentant Légal) :

❑ **Je suis le représentant légal**

Dans le cas contraire, joindre les copies de :
- votre carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- vos pouvoirs

Signature et cachet de l'établissement émetteur :

Signature et cachet de la société exportatrice :

Envoyer les documents à : **assurance-export-caution@bpifrance.fr**

Pour les opérations du secteur défense, envoyer le formulaire et l'ensemble des documents demandés à : **cpdef@bpifrance.fr**

Bpifrance Assurance Export

Agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État
SAS au capital de 30 000 000 euros - 815 276 308 RCS Créteil - N° TVA FR 29 815 276 308
Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex - Tél. : +33 1 41 79 80 00 - Fax : +33 1 41 79 80 01- bpifrance.fr